

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 425 Subventions (54.500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer quatre subventions de fonctionnement à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement, 54, rue de Turenne (3e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1861. 2019-01594 20744

Article 2 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Bibliothèque du Saulchoir, 43 bis, rue de la Glacière (13e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1865. 2019-00986 19727

Article 3 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Alliance israélite universelle, 27 avenue de Ségur (7e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué dans sa bibliothèque situé 6 bis, rue Michel Ange 75016 Paris 2019-04338 49521

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 22.000 euros est attribuée à l'Association de la Régie Théâtrale, 24, rue Pavée 75004 Paris, pour lui permettre d'une part, de poursuivre ses activités de constitution et de conservation d'un fonds documentaire consacré à la vie théâtrale et d'autre part, pour participer à la numérisation de ses archives vidéos 2019-04362 29081

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Régie Théâtrale, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 6 : La dépense totale d'un montant de 54.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO